



Adresse

Chemin de Maillefer 35
case postale 115
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Contact

Tél. 021 641 04 30
acvf@football.ch
www.football.ch/acvf

AIDE – MÉMOIRE 2025 - 2026

Respect et fair-play

ARBITRES

Juniors Dà7 & FF14à7



COMMISSION DES ARBITRES

Association cantonale
vaudoise de football





Adresse

Chemin de Maillefer 35
case postale 115
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Contact

Tél. 021 641 04 30
acvf@football.ch
www.football.ch/acvf

Catégories	Juniors Dà7 & FF14à7
Direction du jeu	Arbitre de club
Résultats / Classement	Pas de publication de résultats sur le site ACVF. Pas de classement.
Lois du jeu / Directives	Se référer aux « Prescriptions d'exécution ACVF 2025/2026 ».
Principe	Jeu construit depuis derrière. Relance du gardien à la main ou au pied (ballon au sol).
Nombre de joueurs	7 contre 7 (minimum 5 joueurs, gardien inclus).
Buts	5 x 2 mètres (ancrés).
Terrain - dimensions	Longueur : min. 41 mètres / max. 55 mètres Largeur : min. 25 mètres / max. 35 mètres Dimensions recommandées : 55m x 35m
Surface de réparation	10 – 12 mètres
Marquage / lignes	Lignes extérieures et ligne médiane marquées (peinture, assiettes/bande de marquage). La surface de réparation peut être délimitée par une ligne ou marquée avec deux cônes (sur les lignes de touche). Point de pénalty (7,5 m).
Durée	4 x 20 minutes.
Coup d'envoi	Equipe A – Equipe B – Equipe A – Equipe B Tirage au sort au début du match.

COMMISSION DES ARBITRES



Adresse

Chemin de Maillefer 35
case postale 115
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Contact

Tél. 021 641 04 30
acvf@football.ch
www.football.ch/acvf

Pause	Pause de 2 à 3 minutes entre les quarts 1/2 et 3/4. La pause de la mi-temps dure 10 minutes. Changement de côté après deux quarts-temps.
Arrivée de l'arbitre	Selon convocation par le club recevant.
Carte de match / nombre de joueurs	Carte de match clubcorner.ch obligatoire. Echange entre entraîneurs avant le match. 7 joueurs (minimum 5 / maximum 11).
Passeports / Licences	Le club est seul responsable du droit de jouer de ses joueurs (passeports, année de naissance, etc.). L'arbitre n'est pas tenu pour responsable en cas d'alignement de joueur non qualifié.
Changements & temps de jeu individuel	Les remplacements ne sont autorisés que pendant les pauses entre les quarts-temps. Un joueur blessé peut être remplacé durant tout le match, avec autorisation de l'arbitre. Tous les joueurs doivent jouer au moins deux quarts-temps.
Punition temporaire	10 minutes en cas de carton jaune. Une fois la période d'exclusion temporaire terminée, le joueur peut regagner le terrain depuis la ligne de touche avec l'autorisation de l'arbitre, lors de l'arrêt de jeu suivant.
Coups francs	Indirect.
Distance sur coup franc	7 mètres.

COMMISSION DES ARBITRES



Adresse

Chemin de Maillefer 35
case postale 115
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Contact

Tél. 021 641 04 30
acvf@football.ch
www.football.ch/acvf

Remise en jeu / touche	Remise en jeu à la main, passe ras de terre avec le pied ou dribble (conduite de balle). Lors d'un départ au sol, le ballon doit être immobile.
Distance	3 mètres.
Pénalty	Selon les lois IFAB.
Distance	7,5 mètres.
Corner	Tiré depuis la hauteur du point d'intersection de la surface de réparation de chaque côté du but (distance 10-12 m) et de la ligne de fond. Centre, passe ras de terre avec le pied ou dribble (conduite de balle). Lors d'un départ au sol, le ballon doit être immobile. Distance 7 mètres. Il n'est pas possible de marquer un but directement sur un corner.
Règle de la passe en retrait	Selon les règles officielles.
Hors-jeu	Application de la loi officielle du hors-jeu (à partir de la ligne médiane).
Dégagement du gardien	Les dégagements en demi-volée ou dropkick sont interdits. Le gardien a la possibilité de : 1. Mettre le ballon au sol, le conduire et le jouer ; 2. Faire une passe à la main. Dans ces deux cas, le franchissement de la ligne médiane est autorisé.

COMMISSION DES ARBITRES



Adresse

Chemin de Maillefer 35
case postale 115
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Contact

Tél. 021 641 04 30
acvf@football.ch
www.football.ch/acvf

	En cas de dégagement interdit (demi-volée ou dropkick), un coup franc indirect sur la ligne médiane est accordé à l'équipe adverse.
Ballon	Ballon taille n° 4 (360 g.).
Un but ne peut pas être marqué directement sur :	• Une remise en jeu / touche • Un coup franc indirect • Un corner direct
Avertissement (carton jaune) = Punition temporaire de 10 minutes à l'encontre du joueur = Equipe en infériorité numérique pendant 10'.	Le joueur expulsé temporairement peut reprendre part au jeu après 10 minutes. Une fois la période d'exclusion temporaire terminée, le joueur peut regagner le terrain depuis la ligne de touche avec l'autorisation de l'arbitre, lors de l'arrêt de jeu suivant.
Expulsion pour deux avertissements (carton jaune puis rouge)	Le joueur expulsé ne peut pas être remplacé. En cas d'expulsion, l'équipe concernée joue en infériorité numérique jusqu'à la fin du match.
Expulsion directe (carton rouge)	Un joueur et/ou entraîneur expulsé doit quitter le terrain et la zone technique (exclusion / vestiaire).
Indemnité championnat et match d'entraînement	Selon pratique du club recevant.
Appel / Contrôle visuel	Pas de contrôle visuel des joueurs.
Convocation de l'arbitre	Par le club recevant.

COMMISSION DES ARBITRES



Adresse

Chemin de Maillefer 35
case postale 115
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Contact

Tél. 021 641 04 30
acvf@football.ch
www.football.ch/acvf

Communication du résultat	Pas d'annonce de résultat.
Communication des renvois	Par le club recevant selon procédures habituelles. En cas d'absence d'une équipe, le club présent informe le secrétariat par email.
Rapport de match	Aucun.
Fair-play	Les équipes entrent ensemble sur le terrain en colonne par deux. Une fois le centre du terrain atteint, elles se placent sur ligne de part et d'autre de l'arbitre. Les équipes se croisent ensuite et se saluent, ainsi que l'arbitre, en se serrant la main. A la fin du match, les deux équipes se retrouvent au centre du terrain et se saluent, ainsi que l'arbitre, en se serrant la main.
Documents	Disponibles sur le site ACVF (Association / Documents)

Le Mont, mai 2025

COMMISSION DES ARBITRES



Adresse

Chemin de Maillefer 35
case postale 115
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Contact

Tél. 021 641 04 30
acvf@football.ch
www.football.ch/acvf

NOTES

COMMISSION DES ARBITRES

Association cantonale
vaudoise de football

